

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Sommaire :
30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
95 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Mai 1882.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. L'entretien a d'abord porté sur les affaires d'Égypte. Il résulte des communications faites par M. de Freycinet qu'on peut dès à présent considérer la crise comme terminée. Nos cuirassés, de concert avec ceux de l'Angleterre, vont se mettre à l'ancre devant Alexandrie, mais la démonstration est purement platonique.

NOS FINANCES.

Dans sa déclaration du 31 janvier dernier, le gouvernement n'a pu s'empêcher de manifester quelque inquiétude relativement à notre situation financière. « La situation, a-t-il dit, n'a rien qui doive nous alarmer, mais elle exige certaines précautions ».

L'une des « précautions », prises par le gouvernement, a été de se faire octroyer par les Chambres l'honnête somme de 427 millions de crédits supplémentaires, pour les trois premiers mois de l'exercice 1882. En ce moment encore, M. Léon Say réclame une somme d'environ quatre millions, destinée à la création de services publics en Tunisie; M. Jules Ferry sollicite une dotation de 200 millions pour la caisse des écoles primaires; les demandes de crédits supplémentaires affluent et nous avons en perspective les dépenses d'une expédition en Égypte. Or, chose inquiétante, tandis que les dépenses s'accroissent, les recettes sont en voie de diminution. Les impôts indirects, qui, en janvier, février et mars, avaient présenté des plus-values insignifiantes, ont offert,

pour la seconde quinzaine d'avril, un déficit de 7 millions sur les évaluations budgétaires.

En supposant que ce déficit soit purement accidentel, et en prenant pour base d'évaluation des revenus indirects au cours de l'année entière, le rendement des quatre premiers mois, nous arrivons au chiffre de 420 millions d'excédant, chiffre déjà inférieur à celui des crédits supplémentaires ouverts dans un seul trimestre.

Et ici il convient de faire observer que la loi de finances, réglant l'exercice 1882, a prévu, au budget ordinaire, un excédant de dépenses de 82 millions, tout en ne faisant figurer que pour 49 millions les dépenses supplémentaires ou extraordinaires.

Les choses étant en cet état, nous prendrons la liberté grande de demander à M. Léon Say comment il compte équilibrer son budget sans recourir à l'emprunt?

Pas d'emprunt! s'est écrié le gouvernement dans sa déclaration du mois de janvier dernier. Certes, voilà une bonne parole; mais, pour avoir la faculté d'y rester fidèle, il aurait fallu commencer par éviter le gaspillage. Aujourd'hui, il est trop tard.

L'ENLEVEMENT DES CRUCIFIX.

On nous donne des renseignements très-intéressants au sujet de l'enlèvement des crucifix dans les écoles communales.

Cet enlèvement était, on le sait, la conséquence logique de la loi récemment votée par les Chambres.

Pour répondre aux désirs des jacobins du parlement, le gouvernement ne pouvait pas se dispenser de commencer cette œuvre d'intolérance et de persécution.

M. Jules Ferry, d'ailleurs, y tenait la main.

Pourtant, en conseil des ministres, il fut décidé qu'on agirait avec une certaine prudence; et le chef de l'instruction publique fut invité à adresser aux préfets des instructions confidentielles pour leur recommander d'apporter, dans cette application de la loi, tous les ménagements possibles.

Les membres du gouvernement qui donnèrent ce conseil n'avaient pas tort, car M. Jules Ferry, très-peu de temps après avoir envoyé lesdites instructions, reçut de presque tous les préfets des rapports dans lesquels ces fonctionnaires demandaient au ministre que la faculté leur fût laissée d'ajourner l'enlèvement des crucifix.

Ils s'étaient soigneusement enquis, et par eux-mêmes et par l'intermédiaire des sous-préfets, de l'opportunité de la mesure, et le résultat de cette enquête leur avait fait craindre de provoquer de très-vives réclamations.

Chose qu'il faut noter, même les populations républicaines paraissent devoir être froissées par cette mesure athée.

Enfin, non-seulement l'opinion publique était défavorable à l'enlèvement, mais, dans certaines localités très-importantes, les municipalités, sondées à ce sujet par le préfet, déclaraient, quoique républicaines, qu'elles démissionneraient en masse si de pareils ordres étaient donnés.

En résumé, M. Jules Ferry sait aujourd'hui, par les rapports des préfets, que la loi sur l'enseignement laïque est une loi de parti, qu'elle est mal accueillie par la grande majorité des populations, et qu'il serait dangereux de la mettre à exécution d'une façon générale.

Quelle est la conclusion à tirer, sinon que le gouvernement, pour être d'accord avec l'opinion publique, devrait demander au Parlement l'abrogation de ladite loi.

Les expériences de téléphone entre différentes villes ayant donné des résultats satisfaisants, M. Cocheré prépare un projet qu'il déposera tout prochainement sur le bureau de la Chambre.

Ce projet tend à étendre de ville en ville et successivement à toute la France les communications téléphoniques.

Il portera en même temps le rachat de la société des téléphones de Paris pour le compte de l'État.

Les Débats étudient le mouvement de la population en France; ils expriment la crainte que le service obligatoire de trois ans ne rende encore les mariages plus rares et les naissances moins nombreuses.

Le bruit qui avait couru, il y a quelques mois, dit l'Océan, qu'on fortifiait Toulon contre les Italiens et qu'on avait garni les passes de torpilles était parfaitement vrai; ce n'est pas seulement à Toulon que de pareilles précautions avaient été prises, mais à Cherbourg aussi, et sans doute dans les autres ports de guerre. On n'est pas très-rassuré du côté des complications extérieures, on continue à la sourdine le travail de défense.

Le Progrès militaire annonce que les cours de l'École supérieure de guerre sont terminés. Hier, 16 mai, les officiers des deux divisions se sont dispersés pour entreprendre leurs voyages annuels. Ils ne rentreront à Paris qu'à l'automne, pour les examens de passage et de sortie, qu'on a assez malencontreusement reculés jusqu'au 8 novembre, ce qui empêchera les officiers sortants d'assister dans leurs corps à la reprise de l'instruction.

NOUVELLES D'ÉGYPTE.

Le Caire, 15 mai, soir.

M. Malet et Sinkievicz ont rendu visite, dans la matinée, à Arabi-Pacha. Ils lui ont déclaré qu'ils le rendaient personnellement responsable de la sûreté des Européens. Arabi-Pacha a répondu que tant que le ministère actuel resterait au pouvoir, il n'y avait à redouter aucun danger.

Dans l'après-midi, M. Malet et M. Sinkievicz ont été reçus en audience par le khédive. Ils lui ont annoncé officiellement l'arrivée prochaine de l'escadre anglaise et de l'escadre française à Alexandrie; puis ils ont ajouté qu'ils auraient peut-être des deman-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CONGE DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLON.

XIX.

CHAPITRE I.

(Suite.)

Au moment où il mettait la main sur le bouton de la porte du commandant, cette porte s'ouvrit et le vieil officier parut.

— Eh parbleu! vous arrivez bien, mon cher camarade, dit joyeusement le commandant. Nous ne nous étions pas trompés hier. Rusicada et ce brave Deris ne sont bien qu'un seul et même personnage. Il me disait, il n'y a pas dix minutes, tout le plaisir qu'il aurait à vous serrer la main et à aller vous faire chercher par la ville.

Montméraïl restait confondu.

— Deris a demandé à me voir, à me serrer la main? dit-il enfin d'une voix à peine distincte.

— Eh oui, qu'y a-t-il d'étonnant? Il vous a vu pas plus haut que cela, mon garçon, et il était l'âme ami de votre pauvre père. Il m'en parlait encore tout à l'heure les larmes dans les yeux.

— C'est un brave cœur et je comprends que vous

ayez regretté de ne pouvoir lui adresser plutôt vos remerciements... Oh! mais ce n'est pas votre faute, il le sait bien. Le nom emprunté, qu'il a été forcé de prendre, le débarrassait à votre reconnaissance.

— Ah! oui, mes remerciements, ma reconnaissance, balbutiait inconsciemment Montméraïl. Mais pourquoi ce nom emprunté?

— C'est très-compréhensible, répondit le commandant. Deris a épousé la fille d'un des plus riches industriels de Valence, dont il était, parait-il, très-épris, et le mariage ne s'est fait qu'à cette condition que l'époux prendrait le nom en même temps que la fortune et la fille de son beau-père Rusicada. Les choses se passent souvent ainsi chez nos voisins d'en face.

— Ah! Et Montméraïl, c'est très-simple en effet. Puis, tout à coup, la colère l'envahit, le sang empourpra son visage et ses yeux lancèrent un éclair si terrible que le brave commandant recula d'un pas.

— Ah ça! mais bien décidément le pauvre garçon est fou, pensa-t-il à part lui.

— Mais ce misérable vous trompe, allait s'écrier Montméraïl, lorsque des pas nombreux retentirent sur les dalles du corridor.

Deux gélierts parurent.

Ils escortaient un grand et beau garçon au front large, aux yeux bleus, doux et francs. Les cheveux

blonds étaient coupés courts, la moustache était rasée depuis peu, le visage pâli était triste.

Le jeune homme portait le costume gris des prisonniers.

Mais on n'eût pu, même à première vue, le confondre avec les criminels dont il était cependant le compagnon, et l'on sentait instinctivement qu'on avait en face de soi un vaillant soldat et un honnête homme.

Cette impression fut celle de Montméraïl, et lorsque le guichetier dit au vieil officier: « Mon commandant, voici le condamné Rusicada que vous avez fait demander », tous les soupçons de complicité entre José et son père qu'il avait pu concevoir pendant le récit de Djemmaah tombèrent.

Au reste, son attention fut bientôt détournée du prisonnier. Le commandant venait de dire au guichetier:

— Prévenez M. Rusicada qu'il écrit une lettre dans ma chambre.

Un nuage passa sur les yeux de Montméraïl. Ses ongles s'enfoncèrent dans les paumes de ses mains. Il se demanda s'il aurait la force de se contenir.

Deris entra.

Il avait entendu de la chambre du commandant le dialogue entre celui-ci et Montméraïl et avait eu le temps de composer son visage avant d'aborder le fils de sa victime.

Assaverte, délivré par lui à Oran, s'était bien gardé d'avouer qu'il avait livré le secret de son maître. Il s'était contenté d'avertir Deris que Pierre Landry était venu le voir.

Deris ignorait donc si Landry et Montméraïl s'étaient rencontrés et jusqu'à quel point ce dernier connaissait la part qu'il avait prise au vol du *Cherop-sub-Ro*.

Quant au drame de la géolie, Deris ne craignait rien, René avait emporté le terrible secret dans la tombe.

Toutefois le hasard qui l'amena à Alger en même temps que Montméraïl le mit sur ses gardes.

A tout prendre, Montméraïl pouvait être instruit ou tout au moins méfiant, et comme dans ce cas la fuite d'Assaverte devait avoir confirmé ses soupçons, il résolut d'aller lui-même au devant du danger.

La blessure que lui avait faite le couteau d'Assaverte était insignifiante.

Le siflo de la kasbah gardait l'esclave auquel il se promettait de faire payer de sa vie sa révolte, et le pauvre soldat qui eût pu avertir son maître.

Rien à craindre de ce côté.

Aussi, au lieu de quitter Alger le soir même comme il en avait eu d'abord l'intention, il rentra à son hôtel, en dissimulant soigneusement sa blessure, il fit préparer ses chevaux et ses bagages pour le lendemain, et dès l'aube se rendit au

LIBRAIRIE ABEL PILON

des sérieuses à faire. Il est nécessaire, ont-ils dit, qu'il y ait un ministère avec lequel ils puissent traiter.

Ils ont enfin déclaré que si le khédive ne se sentait pas assez puissant pour former un nouveau ministère, il devait conserver le ministère actuel.

Le Caire, 15 mai, 11 h. soir.

Suivant les conseils du consul de France, la réconciliation est chose faite. Le khédive a déclaré ce soir aux notables qu'il oubliait tous ses griefs.

Le ministère tout entier, y compris Mahmoud-Baroudi, est maintenu. Au palais, à la Chambre des notables, dans l'armée, tout le monde est heureux de cette pacifique solution de la crise.

Le Caire, 16 mai.

Tous les ministres et un grand nombre de notables sont allés remercier le khédive de la décision qu'il vient de prendre.

Le khédive a déclaré de nouveau que le patriotisme exige l'oubli réciproque du passé.

Mahmoud-Baroudi et Arabi-Pacha ont assuré au khédive qu'ils avaient toujours considéré comme indispensable que les ministres agissent d'accord avec lui.

Sultan-Pacha, au nom de la Chambre des députés, dont il est le président, a félicité le khédive d'avoir rétabli l'accord et mis fin à la crise.

Les ministres et un grand nombre d'officiers se sont réunis ensuite dans la maison de Mahmoud-Baroudi. Plusieurs discours ont été prononcés, tous attribuant au khédive le rétablissement de la concorde et le félicitant de cette heureuse solution.

Mahmoud-Baroudi a remercié les officiers et a constaté que, pendant les dix jours qu'a duré la crise, l'ordre n'avait jamais été troublé; et, malgré les bruits répandus à dessein, les Européens ont toujours été respectés.

Arabi félicite aussi l'armée et lui conseille de garder toujours la même attitude calme, afin de mériter l'estime du monde entier.

La société indigène, la colonie étrangère, tout le monde enfin se réjouit de l'heureux dénouement de la crise. L'enthousiasme est général.

On attribue surtout les résultats obtenus aux efforts du consul français.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante :

Le Caire, 16 mai.

Le khédive a protesté formellement contre le procédé de la Porte qui a adressé une dépêche directement au ministère égyptien.

Les relations sont reprises entre le khédive et le ministère. Tewfik a accordé hier soir une audience à ses ministres.

Les escadres française et anglaise sont attendues demain à Alexandrie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 mai.

Les Consolidés anglais sont arrivés à 102 1/2, en hausse de 1/16. Dès l'ouverture, notre marché a fait preuve d'une bonne fermeté, la liquidation s'an-

Fort-Neuf pour reprendre lui-même le permis que ne lui avait pas rapporté Assaverte.

Ses réponses à toutes les questions étaient prêtes, et le brave commandant ne lui avait pas semblé, lors de sa première visite, bien difficile à tromper.

Aux premiers mots de celui-ci, il comprit qu'Assaverte avait bien été reconnu et que la commandant en veine malencontreuse de mémoire utilisait cette veine à son détriment.

Il n'attendit pas l'attaque et prit l'offensive :

— Vous étiez fort occupé, avant-hier, quand j'eus l'honneur de vous voir, monsieur, dit-il; je tenais à vous dire, cependant, que ce n'était point un Espagnol de race, mais un Français qui venait, avec l'autorisation du gouvernement général, vous demander une faveur; mais, ne voulant pas abuser de vos instants, j'ai dû me retirer sans m'être fait reconnaître et j'ai envoyé hier un des commissionnaires de l'hôtel demander votre visa.

— Je ne m'étais donc pas trompé, interrompit le commandant. Il me semblait bien aussi vous avoir reconnu, ainsi que l'homme que vous m'avez envoyé. Vous avez habité autrefois Alger?

— Oui, et quelques anciens officiers de cette ville peuvent se rappeler d'un de leurs compatriotes nommé Deris, qu'ils ont bien voulu admettre jadis dans leur intimité. Deris, c'est moi.

— Mais pourquoi ce changement de nom, allez

nonce comme facile, les reports sont assez bon marché.

Les rentes françaises conservent leurs allures satisfaisantes de la veille: le 3 0/0 est à 83.95; l'amortissable à 84.15; le 5 0/0 à 117.22.

Parmi les fonds étrangers, les titres égyptiens se sont particulièrement distingués.

Dans le groupe des Sociétés de crédit, nous trouvons le Crédit Foncier de France qui se tient à 1.560; cette hausse, qui n'est qu'à son début, va certainement prendre de grandes proportions par suite des achats suivis qui ont lieu sur le marché officiel.

Signalons parmi les bons placements les obligations foncières émises en ce moment à 480 fr. et donnant 20 fr. d'intérêt.

Le Crédit de France continue à s'améliorer de jour en jour, les affaires ne tarderont pas à reprendre une allure satisfaisante, les combinaisons et projets de fusion recevront leur exécution et seront tout à l'avantage des actionnaires.

La Banque Nationale est faible à 410.

La Société Générale prend part à l'émission des obligations foncières 5 0/0 du Crédit Foncier égyptien.

Ces obligations sont, comme sécurité, comparables aux meilleurs titres.

Or, tandis que les bonnes valeurs rapportent seulement de 4 à 4 1/2 0/0, l'obligation foncière du Crédit Foncier égyptien rapporte 6 0/0, non compris le bénéfice de l'amortissement.

L'intérêt payable semestriellement en or, net d'impôts, à Paris, à Londres et en Egypte, fait de l'obligation du Crédit Foncier égyptien une valeur internationale.

La Société Française Financière a été un moment l'objet d'attaques incompréhensibles de la part d'un groupe de financiers, le public en a fait justice, les cours reprennent très-vivement.

Signalons aux capitalistes les avantages qu'il y a à acheter des actions de la Compagnie des Mines d'Aguilès; le rendement de ces mines est une garantie pour l'avenir. Au cours de 550, ces titres sont bon marché.

Le Lyon, 1,715; l'Orléans, 1,305.

Chronique Locale et de l'Ouest

Avant de partir de Poitiers, les soldats du 2^e pontonniers, qui arriveront demain jeudi à Saumur, ont fait, au Polygone, un tir d'honneur.

A leur retour à la caserne, les vainqueurs, qui appartiennent à la 4^e compagnie, ont fait leur entrée en ville montés sur des affûts pavoisés et précédés de la fanfare du régiment.

Une section de notre compagnie de pompiers quitte Saumur ce soir pour aller prendre part au concours de pompes à incendie qui aura lieu demain à Nantes.

Hier a eu lieu à Saumur l'enterrement civil de M. Jacob, conseiller municipal, décédé avant-hier soir à la suite d'une longue maladie.

Cent vingt-deux hommes et dix-huit femmes formaient le cortège.

L'éclipse partielle du soleil a été observée ce matin par un grand nombre de curieux et de promeneurs munis de verres noirs.

Mais il faut attendre le rapport des savants; plusieurs expéditions sont parties pour la haute Egypte, où l'éclipse a été to-

vous dire? Et Deris, prévenant la question qu'il voyait poindre sur les lèvres de son interlocuteur. Je vais vous le dire.

Et il raconte l'histoire que celui-ci avait transmise fidèlement à Montmerail.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année)

SIMON, directeur.

JEUDI 18 mai 1882, à 8 heures.

Deuxième et irrévocablement dernière représentation

Avec autorisation spéciale des auteurs.

Avec le concours de :

M^{lle} MARIE KOLB, de l'Odéon; MM. H. EMMANUEL, des Bouffes; Edouard GEORGES, des Bouffes; Worms, du Châtelet; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin; CHARLEY, de la Gaîté.

L. I. I. I.

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HEVÉ.

Le spectacle commencera par :

Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

tales. Il s'agit surtout de reconnaître la constitution physique de l'atmosphère ardente qui enveloppe le soleil.

Le Patriote de l'Ouest nous fait l'honneur de son premier-Angers. A l'occasion de notre manière de juger la loi sur le divorce et ceux qui l'ont votée, il s'efforce de nous lancer de la plus verte façon.

Cela ne prouve nullement que nous ayons tort. Nous n'avons pas la prétention de convaincre M. J. Peychez, mais aussi ce qu'il écrit à ce sujet ne nous semble pas assez concluant pour nous amener à son opinion.

Moins facile que M. Bory à changer de couleur et à brûler aujourd'hui ce que nous encensons hier, nous courons gros risque, pour notre confrère, de mourir dans l'impénitence finale. Au moins nous ne partageons pas, avec le député de Saumur, le titre d'Homme-Caméléon, que ses concitoyens lui ont donné.

Tant pis si le Patriote nous plaint; nous en avons autant à son service.

Monsieur le Rédacteur.

Je n'ai lu qu'hier la lettre de M. Vinsonneau, adressée à l'Echo Saumurois le 8 mai dernier. Je croyais endormie jusqu'à nouveau l'éternelle question de la pharmacie de l'Hôpital. Mais la lettre dont M. Vinsonneau s'est fait un peu naïvement le complaisant porte-plume, achève très-bien de peindre la Commission dite hospitalière, on y voit trop bien ses embarras sans issue et son audace quand même, pour que l'honnête public ne soit pas convié à donner quelques instants au moins d'attention à ce spectacle.

A l'article plein de chiffres et de faits que nous donnions l'autre jour (mardi 9 mai), sur l'économie de rebours réalisée par M. Combiere et ses collègues dans la pharmacie de l'Hôpital, il n'y avait rien à répondre.

Et cependant il fallait bien que la Commission dite hospitalière eût l'air au moins de répondre. Et ne pouvant dire que des pauvretés pitoyables sans précision et sans portée, elle n'a pas voulu endosser les dites pauvretés.

Comment donc s'y est-elle prise?

Le procédé est aussi pitoyable que le fond de la chose, et nous n'en faisons pas nos compliments à M. Vinsonneau, qui a bien voulu s'y prêter.

Elle a donc cherché un homme de bonne volonté. Elle l'a trouvé et « envoyé aux prunes » pour répondre « en son nom particulier », c'est-à-dire à ses seuls risques, « quelques mots » — n'importe quoi — « au courant de la plume ».

L'homme de bonne volonté étant de la Commission, celle-ci, aux yeux des badauds, race éternelle et foisonnante, aura l'air de répondre. Mais le commissaire bénévole ne parlent qu'en son nom personnel, la Commission pourra se laver les mains de ce qu'il aura pu dire, et se « battre l'œil » des chiquenaudes qu'il pourra recevoir sur le nez.

Bonne Commission, va!

Pour des démocrates à tous crins, cette désinvolture, en une question aussi grave, nous semble vraiment un peu Régence; et le public n'oubliera pas avec quel sang-froid la Commission dite hospitalière traite ainsi par-dessous la jambe les intérêts sacrés qui sont précisément l'objet de son mandat, à savoir le bon traitement des malades et l'économie de leurs finances.

La Commission qui ne manque pas de vernis et compte en son sein plusieurs droguistes, ne pouvait-elle pas du moins commettre un droguiste à la section de pharmacie? Pourquoi donc arracher l'excellent M. Vinsonneau à son fil et à ses aiguilles et lui passer le tablier? Est-ce à dire que « le tablier maçonique » suffit à tout et donne la science infuse? On le prétend, mais... tout de même!

De la tresse et du galon aux « extraits et aux distillations » pharmaceutiques, il y a quelque distance, ce nous semble, et quelque différence dans la manière de s'en servir.

N'était-ce pas le cas pour M. Combiere, distillateur émérite, de mettre la main au robinet et de nous « alambiquer » ex-professo une réponse quelconque, sur les « extraits et distillations » qui font désormais, de M. le Pharmacien (responsable???) de l'Hôpital, une vraie poule aux œufs d'or!

Mais sur la fameuse bourde du pharmacien désormais responsable à 1,000 fr., tandis qu'à 200 fr. — dit M. Combiere — les autres ne l'étaient pas, M. Combiere n'est plus de

mise, même au théâtre, tant cette boudouche est éventrée et aplatie de toutes parts de toutes mains.

Or, si le pharmacien actuel à 1,000 fr. n'est pas plus responsable que les autres, sonne du très-jeune aide-pharmacien et se place devant manœuvre-terrassier qui le remplace pendant la totalité des nuits, quel bon avoir porté la dépense du personnel de la pharmacie de 1,500 fr. à 3,750 fr. Toute raison, tout prétexte disparaît pour justifier une réforme aussi onéreuse.

A tout prix, aux yeux des badauds complaisants, il faut donc essayer encore de gonfler la ridicule baudouche de responsabilité et M. Combiere, à bout de souffle, passe le tuyau à M. Vinsonneau qui l'embouche à son tour du mieux qu'il peut, en son nom particulier.

Excellent M. Vinsonneau!

Il faut taper encore sur cette grosse caisse et M. Combiere passe le tampon à M. Vinsonneau qui trouve le moyen, avec ces variations les plus distinguées.

M. Vinsonneau, saisissant subito, « en son nom particulier et au courant de sa plume », le fil de la question, nous apprend donc que « ce pharmacien (le nouveau à 1,000 fr.) son élève (l'aide-pharmacien à 720 fr., plus 1,095 fr. de pension à 3 fr. par jour) pour employer leur temps (et gagner l'argent), s'occupent de la fabrication des traités, eau distillée, etc. »

« Le service coûte plus cher, c'est vrai, mais quelle distillerie! Il est clair que des sœurs à 130 fr. par an, sous la direction du maître le plus habile, n'auraient jamais distillé comme cela.

— Est-ce qu'on peut distiller sans être de faculté?

Aussi, ajoute M. Vinsonneau:

« Les économies réalisées sur l'exercice 1881 (qui s'est soldé par un bon ou lieu d'un déficit énorme de l'exercice 1880) nous ont prouvé que notre surveillance et les mesures financières prises ont amené un excellent résultat.

Et allez donc! Va-t'en voir s'ils viennent Jean... Economies, exercices, boni, déficit, etc., me, surveillance, mesures financières, excellent résultat, c'est bientôt dit, mais... PREUVE?...

Au lieu de nous jeter aux yeux cette poésie de mots vagues et creux en son nom particulier, M. Vinsonneau, improvisé comptable et distillateur, n'aurait-il pas mieux fait de passer, pendant quelques instants, aux bureaux de M. l'Economiste, et de nous apporter, au nom de la Commission, des chiffres bien limpides et bien angés, extraits d'écritures et de balances de comptes également claires, en règle et officiellement vérifiées?...

Nous ne lui demandons pas la preuve de l'excellent résultat que les « mesures financières et la surveillance » à laquelle il a périé ont amené déjà dans les comptes généraux de l'Administration hospitalière. Qu'il nous montre seulement, chiffres en mains, par où il a obtenu le susdit résultat nominal en ce qui concerne le service de la pharmacie.

C'est là le grain de mil, dirons-nous au Coq de la Fable, qui ferait bien mieux notre affaire. Et jusque-là, franchement, M. Vinsonneau ferait mieux aussi de rendre à son droit le tablier officiel d'aide-pharmacien distillateur qu'on lui a passé sous les selles.

N'oublions pas que l'écart entre l'ancien et le nouveau budget de la pharmacie est de 2,222 fr. 50, au bas mot, pour le seul traitement du personnel pharmaceutique.

A qui fera-t-on croire que les « extraits et distillations », aient déjà coûté cet écart de 2,222 fr. 50, et le déficit de 1880? Que d'eau claire, mon Dieu, l'excellent M. Vinsonneau s'est versée la « en son verre particulier ». C'est vraiment le mal à boire.

En attendant, pauvres malades, attendez la langue jusqu'à 2 heures, 3 heures, et parfois 4 heures de l'après-midi pour avoir vos remèdes, au lieu d'être servis comme autrefois, avant le dîner des Saumurois, l'eau distillée du moins ne vous manquera pas.

Mais il s'agit bien de vous, de vos douleurs et de vos plaintes!

Vive la République, et surtout les républicains !

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain jeudi, 18 mai, jour de l'Ascension, à 4 heures 1/2, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Polka russe (X.).
2. La Muette de Portici, fantaisie (Auber).
3. Les Bailleurs de blé, chœur à 4 voix (Laurent de Rillé).
4. Le Chant du Soldat (Bischoff), pas redoublé avec chant, exécuté par des élèves des deux écoles communales.

On lit dans les journaux de Paris :

M. le ministre de l'intérieur vient de terminer un mouvement sous-préfectoral qui paraîtra incessamment au Journal officiel.

Le mouvement comprendra la révocation de M. de Larade, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), qui s'est rendu coupable de nombreuses irrégularités dans le maniement des fonds de l'administration.

Il se peut que des poursuites soient exercées, de ce chef, contre le fonctionnaire coupable, à la requête de l'administration supérieure.

Le Journal officiel a publié un mouvement sous-préfectoral. Nous y relevons la mention suivante :

M. Toucas, conseiller général du Var, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe), en remplacement de M. de Larade, révoqué.

On lit dans la Patrie :

Le préfet de la Sarthe vient de faire acte de haute et sage administration... républicaine; il a révoqué une institutrice communale — une sœur, bien entendu — coupable d'un crime horrible. Elle a fait baisser la terre à une petite fille indisciplinée. Voilà qui est bien. C'est là une torture épouvantable, digne des plus grands châtements. Mais nous voudrions bien savoir où en est l'enquête gouvernementale relative à l'excellent instituteur laïque qui a tué un enfant d'un coup de pied dans le ventre ?

ANGERS.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Maurice, demain 18 mai, à 11 heures, pour les corps de métiers dont l'Ascension est la fête patronale, c'est-à-dire les maçons, marchands et tailleurs de pierres, ravauteurs et couvreurs.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'allouer, pour cette année, une somme de 3,200 fr. à l'Association artistique d'Angers.

Vendredi dernier, un individu vêtu d'une façon élégante se présentait chez M. Bourget, loueur de voitures, et lui demandait un cheval et une voiture pour aller à Bécon. On lui donna cheval et voiture. Depuis ce temps, on ne l'a plus revu. (Étoile.)

Commission scolaire.

Voici les noms des délégués élus par le Conseil municipal d'Angers : M. Chabrun, conseiller municipal; Chevrollier, ancien chef d'institution; Boulanger, conseiller municipal; Boutelou, ancien instituteur; Villard père, ancien instituteur; Arbelot père, menuisier; Aubert, passementier; Forget, pasteur protestant; Bricaud, mécanicien; Batut, négociant.

Nous protestons énergiquement dit l'Étoile, contre la nouvelle insulte faite aux catholiques d'Angers par la majorité du Conseil municipal qui a nommé un pasteur protestant membre de la commission scolaire. Le procédé ne nous surprend pas de la part des opportunistes, mais nos concitoyens apprécieront ce qu'il y a de blessant dans une ville où il n'y a pas plus de 300 ou 400 protestants sur 60,000 catholiques. Ce n'est certes pas l'amour du protestantisme qui a inspiré nos conseillers municipaux, c'est une haine folle, aveugle, enragée des catholiques.

Voilà donc les dix hommes auxquels a

été confiée la liberté des pères de famille et de l'enseignement chrétien à Angers !

Demain jeudi, à 2 heures 1/2, au Jardin du Mail (Angers), grande fête vélocipédique donnée par le Velo-Club.

Dimanche 21 mai, au Mail, de 11 heures à 5 heures du soir, grande course de fond.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES.

Thouarce. — MM. l'abbé Peltier, curé de Thouarce; Maugin, Boivin, Blain, Paul Gardais.

Faveraye-Muchelles. — MM. le comte Ant. de Cambourg, Maurice de Soland, Emm. Rabouin, Pierre Moitreau.

Andrézé. — MM. le curé, Pierre Chapin, Jean Vincent et Pierre Martin.

Morannes. — La commission scolaire de cette commune est ainsi composée, d'après le Patriote :

MM. J. Levoyer, incolore; Ph. Bellanger, monarchiste; Nourry, bonapartiste; le curé de Morannes, légitimiste; de Quatrebarbe, légitimiste.

Louvaines. — MM. Paris, curé de Louvaines; Boulez, curé de la Jaillotte (même commune); Bigaret, Beaumont.

Le conseil municipal de la Cornuaille (arrondissement d'Angers) a refusé, par huit voix contre six, de voter des fonds pour l'achat d'un buste de la R. F.

Le conseil municipal a très-bien fait de repousser cette dépense inutile.

Il paraît qu'ensuite un membre de la minorité a offert de donner le buste. Que ne commençait-il par là? Libre à lui d'offrir; mais le maire n'est pas obligé d'accepter.

(Union de l'Ouest.)

On lit dans le Clairon :

« Un grand mariage : M. le marquis de Robien, officier de marine démissionnaire, épouse M^{lle} Marie d'Armaillé. La famille de Robien est originaire de Bretagne où le futur possède un magnifique château, et la famille d'Armaillé habite l'Anjou. On sait qu'une d'Armaillé a épousé, il y a quelques années, le duc de Broglie, fils du duc. »

TOURS.

Les électeurs de la ville de Tours sont convoqués pour le dimanche 4 juin 1882, à l'effet de procéder, par un premier tour de scrutin, à l'élection de 31 membres du Conseil municipal.

Le deuxième tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y recourir, aura lieu le dimanche 11 juin.

Avant hier, le 13^e bataillon de chasseurs à pied est rentré à Tours, venant du camp du Ruchard, où il avait été envoyé pour permettre l'assainissement de la caserne des Récollets.

NANTES.

Dimanche, une foule considérable remplissait la place Bretagne pour assister à l'inauguration de l'aérostat le Sémaphore. Malgré le vent qui soufflait avec violence, M. Jovis, l'intrépide aéronaute, M^{lle} Jovis, sa courageuse compagne, M. Bordogni, leur aide, et M. La Fare, rédacteur de Paris-Journal, se préparaient à exécuter un voyage qui n'était pas sans danger, puisque le ballon courait risque d'être emporté vers la mer.

Mais M. Colombel, maire de Nantes, et plusieurs conseillers municipaux sollicitèrent M. Jovis de remettre l'ascension au lendemain. Au plus fort de la tempête, cette ascension était dangereuse non-seulement pour les aéronautes, mais aussi pour les spectateurs que la nacelle, traînée à terre par le vent, pouvait renverser et blesser grièvement.

M. Jovis, cédant aux instances qui lui étaient faites, remit au lendemain son voyage aérien.

Lundi, le vent s'étant un peu calmé, l'ascension s'est heureusement effectuée à 6 heures et demie du soir.

(Espérance du Peuple.)

UN MODÈLE D'ÉQUIPEMENT POUR L'INFANTERIE.

On lit dans le Progrès militaire :

« Nous avons annoncé le 12 avril qu'un

modèle d'équipement d'infanterie était déposé à la bibliothèque de la Réunion des officiers; en voici la description sommaire :

« Cet équipement est placé sur un mannequin vêtu d'un veston reposant sur un gilet à manches.

« Le veston, que chacun connaît, et qui serait sans doute réservé exclusivement à la troupe, est dépourvu de soubises, que l'exposant déclare, avec raison, incompatibles avec la variété de longueur des bustes et avec l'obligation de faire porter au soldat d'infanterie le ceinturon par-dessus le vêtement.

« Le gilet se rattache latéralement au pantalon au moyen de boutons excluant l'usage des bretelles.

« Un casque, très-élégant quoique sévère, coiffe le mannequin; il provient d'un schako que l'inventeur a trouvé le moyen de transformer en casque d'un aspect différent de celui des autres nations.

« L'équipement proprement dit se compose d'un havre-sac, de deux cartouchières, d'un ceinturon à boucle et d'un petit bidon.

« Le havre-sac ne pèse que 1 kilogramme, 850, soit 750 grammes de moins que le modèle de 1876; un système de bretelles très-ingénieusement permet de l'endosser et de le quitter rapidement comme aussi de le hausser ou abaisser à tout degré instantanément, ce qui n'est pas un mince avantage pour déplacer le contact et renverser sans gêne la tête dans le tir couché.

« Ce havre-sac est cintré, une partie de son poids repose sur les omoplates; les vivres ont une case à part dans le bas; les munitions de réserve en ont une dans le haut; le centre reçoit les effets de corps, le récipient est imperméable et aussi ferme que du fort cuir.

« Le ceinturon est à boucle: il reçoit deux cartouchières logeant chacune 24 cartouches; placées à droite et à gauche de la boucle en avant; lorsqu'on ouvre les cartouchières elles descendent d'elles-mêmes au-dessous du ceinturon et deviennent d'un accès très-commode; une boucle qui monte quand le coffret descend, reçoit l'extrémité des bretelles du sac en supprimant les crochets et couliants actuels.

« Ces cartouchières qui pèsent ensemble 320 grammes, poids inférieur à l'une des cartouchières actuelles, n'ayant que 13 cent. 1/2 de long, ne gêneront pas le port d'armes; chose remarquable, dans le tir couché qui renverse la cartouchière actuelle, le modèle exposé pivotant sur le ceinturon conserve sa position horizontale.

« L'inventeur a pareillement modifié le petit bidon; le quart ne ballote plus et l'on peut décrocher le bidon de sa courroie: ici encore il y a progrès marqué.

« Nous avons remarqué des épauillettes alors que leur suppression semble en principe résolue; l'inventeur explique que c'est pour parer à la nécessité réelle prévalant. Un manchon préserverait en route contre le défranchissement l'épauillette présentée qui est en liège revêtue de feutre.

« La voiture à bras portative qui doit, selon l'inventeur, alléger la charge individuelle de 2 kilogrammes, 900 en réduisant celles des épaulés à 7 kilogrammes, ne sera déposée que dans quelques jours.

« La réduction de 4 kil. 400 que l'équipement nouveau assure par lui-même constitue un grand progrès; l'économie qu'il permettrait de réaliser serait très-favorable au Trésor. Ces modèles méritent donc d'être étudiés avec soin, et nous ne pouvons qu'en recommander l'examen à la 1^{re} Direction. »

Faits divers.

Une troupe en détresse. — La tournée de Cassé-Muséon en province vient d'être brusquement interrompue à Marseille.

Le directeur de la troupe, M. G. Leroy, a dû se retirer.

Les artistes ont essayé de donner des représentations en société, mais la tentative a avorté et le personnel s'est trouvé en détresse dans un hôtel de Marseille.

M^{lle} Sarah Bernhardt, qui est de passage dans cette ville, est généreusement intervenue et a donné 600 francs pour rapatrier la troupe qui est arrivée dimanche soir à Paris.

Encore un théâtre incendié. — On télégraphie d'Alger :

« Le théâtre de Sidi-Bel-Abbès vient

d'être dévoré par les flammes. Pas d'accident de personne. Le feu a pris avant la représentation. »

La cithare, sorte de petite lyre ou de tympanon dont on pince les cordes avec les doigts, est toujours en honneur chez les montagnards de la Bavière et de l'Autriche. Cet instrument primitif rend des sons d'une grande douceur, qui émeuvent surtout le soir, lorsqu'on les entend au milieu des Alpes.

La cithare s'est répandue depuis quelques années dans les villes. A Vienne, il existe une école de cithare et on y annonce maintenant la fondation d'un cercle intitulé Cercle de cithare des dames viennoises. Ce cercle a une présidente, une bibliothécaire, une secrétaire et pour organe un journal appelé l'Ami de la cithare.

CONSEILS ET RECETTES.

CONSERVATION DES BOIS.

Voici un conseil opportun au moment où se préparent les échelles des vignes :

Jusqu'ici, pour conserver les bois exposés à l'humidité, on les soumettait à une injection de sulfate de cuivre. Mais ce procédé ne donne pas des résultats très-durables. Lorsque le bois se fend, l'humidité pénètre dans l'intérieur par les fissures et l'action du sulfate est paralysée.

Le nouveau procédé consiste à injecter les bois avec de l'eau de savon, à laquelle on ajoute une faible proportion d'acide sulfurique ou vitriol.

L'eau de savon forme dans le bois un acide gras, qui s'imprègne dans toutes les fibres et empêche l'humidité d'y pénétrer. Aujourd'hui, on n'injecte plus que par ce moyen les traverses de chemins de fer, les poteaux-barrières, enfin tous les bois destinés à séjourner dans le sol.

Aucune industrie n'a plus d'intérêt que l'agriculture à faire usage de ce procédé.

Nous notons à cette occasion qu'un procédé tout à fait semblable nous a été signalé pour préserver les chaussures de cuir de l'humidité. Nous avons noté que l'eau savonneuse, pénétrant dans le cuir, s'y combine avec le tannin, et y forme un acide gras qui empêche l'eau et l'humidité de s'y introduire.

Nous croyons que ce sont là d'excellentes recettes à propager dans nos campagnes, et nous les signalons spécialement aux vigneron pour leurs échelles et aux cultivateurs de houblons pour leurs perches.

MOYEN D'ÉLOIGNER LES TAUPES.

Il est un moyen de se préserver de la visite des taupes. J'avais vu ce moyen indiqué dans un journal, et j'avoue que je l'ai employé sans trop croire à son efficacité. Mais une expérience de trois années consécutives me force à penser qu'il n'est pas à dédaigner. Je le conseille donc avec une certaine confiance à mes confrères en horticulture.

Plantez dans votre jardin (selon son étendue) deux, trois ou quatre pieds de ricin, ricinus communis, et les taupes disparaîtront incontinent; vous aurez de plus une très-belle plante qui, aux expositions du Midi, peut prendre des proportions magnifiques.

Un Horticulteur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social: 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Émissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Marché de Saumur du 13 mai

Blé comm. (Ph.)	23	Huile de noix	50	125
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	22	Huile de chene	50	
Froment (Ph.)	77	Graine tréfle	50	
Halle, moy. 77	22	— luzerne	50	
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85
Org. 65	14	Luzerne	780	90
Avoine h. bar.	50	Paille	780	50
Fèves	75	Amandes	50	
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chaux 1 ^{re}	50	
Colza	65	qualité (52 k. 500)		
Chenevis	50	1881	80	
Farine, culas	157	01	3	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30)			
Coteaux de Saumur, 1881	1 ^{re} qualité	100	à 120
Id. 1881	2 ^e id.	100	à 100
Ordin., envir. de Saumur, 1881	1 ^{re} id.	100	à 100
Id. 1881	2 ^e id.	100	à 100
Saint-Léger et environs, 1881	1 ^{re} id.	105	à 105
Id. 1881	2 ^e id.	100	à 100
Le Puy-N.-D. et environs, 1881	1 ^{re} id.	85	à 85
Id. 1881	2 ^e id.	80	à 80
La Vienne, 1881	1 ^{re} id.	75	à 75
rouges (2 hect. 30)			
Souza et environs, 1881	1 ^{re} id.	150	à 160
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 160
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité	150	à 200
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 200
Id. 1881	3 ^e id.	150	à 200
Id. 1881	4 ^e id.	150	à 200
Varrains, 1881	1 ^{re} id.	125	à 130
Varrains, 1881	2 ^e id.	125	à 130
Bourguell, 1881	1 ^{re} qualité	150	à 165
Id. 1881	2 ^e id.	150	à 165
Id. 1881	3 ^e id.	150	à 165
Id. 1881	4 ^e id.	150	à 165
Restigné, 1881	1 ^{re} id.	140	à 145
Id. 1881	2 ^e id.	140	à 145
Chinon, 1881	1 ^{re} id.	140	à 150
Id. 1881	2 ^e id.	135	à 140
Id. 1881	3 ^e id.	135	à 140
Id. 1881	4 ^e id.	135	à 140

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TXTES : Courrier de Paris, par Géroline. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — Salon, par Daniel Bernard. — Théâtres, par Damon. — Le massacre de Ben-Khélil, par Ch. Frank. — Le mariage de S. A. le prince Léopold avec la princesse Hélène de Waldeck-Pyrmont, par S. M. — Courrier du palais, par M^{re} Guéria. — Le musée des arts décoratifs et le Salon de 1882. — Le Château de Montsabrey (suite), par Jules Sandeau. — Les Mahoris, par Ch. F. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{re} Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES : Massacre de la mission française au Chott Tigri. — S. A. le prince Léopold, duc d'Albanay, fils de S. M. la reine Victoria. — S. A. la princesse Hélène de Waldeck-Pyrmont. — Mariage dans la chapelle Saint-Georges, à Windsor, de LL. AA. le prince Léopold et la princesse Hélène. — Paris : Salon des arts décoratifs (cinq gravures). — Salon de peinture de 1882 (cinq gravures). — La Nouvelle-Zélande (trois gravures). — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

La Danse des Milliards, par Eugène MORET. — Un fort vol. in-18 Jésus. Prix : 3 fr.

DENTU vient de mettre en vente : **LA DANSE DES MILLIARDS**, de l'auteur du *Médecin confesseur*, de *la Révoltée* et de *la Petite Kate*, roman qui publie en ce moment le *XXI^e Siècle*. Eugène MORET n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi, nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs : Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez : **LA DANSE DES MILLIARDS**. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps n'ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

Le Voyage au pays des Fakirs charmeurs, par Louis Jacolliot, obtient dans le *Monde Inconnu* un succès sans précédent.

Rien de plus curieux, d'ailleurs, que le nouveau numéro, tout entier, de cet intéressant recueil. *Un Voyage de noces en ballon*, par Camille Flammarion, est une étude infiniment pittoresque et instructive, *la Hongrie inconnue*, *le Voyage au Pays des fourrures*, *l'Afrique équatoriale*, sont des ouvrages tout à fait passionnants ; et quatre magnifiques gravures illustrent le texte.

Le Monde inconnu (45 colonnes de texte compact), est le plus complet, le plus varié, le plus véridique de tous les journaux de voyages.

Un numéro : 15 centimes. — Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

EN VENTE PARTOUT
Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

SALLE D'ARMES
Rue Beaurepaire, 2

ANCIENNE MAISON FRUGIER.
M. ANGELI, ex-professeur de l'École de cavalerie, à l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir des cours d'escrime.
Leçons particulières. — Abonnements au cours et à l'année.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 45 matin.	11 h. 45 matin.
8 h. 25 —		7 h. 59 soir.	10 h. 10 soir.
11 h. 15 —		4 h. 55 —	
1 h. 17 soir.			
4 h. 55 —			
7 h. 50 —	11 h. 48 —		
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.	11 h. 45 matin.
18 h. 35 —	5 h. 17 soir.	8 h. 30 soir.	10 h. 10 soir.
2 h. 15 soir.	3 h. 50 —		
6 h. 45 —	10 h. 47 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 40 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.
3 % amortissable	83 70	83 90	Nord	2110	2135	OBLIGATIONS		
3 % amortissable nouveau	84 10	84	Orléans	1290	1310	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	237 50
4 1/2 %	112 30	111 50	Ouest	805	805	Obligations foncières 1877		
5 %	117 20	117	Compagnie parisienne du Gaz	1630	1648 75	Obligations communales 1879	444 75	445
Obligations du Trésor	515	512 50	Canal de Suez	2745	2735	Obligat. foncières 1879 3 %	439 65	439 75
Obligations du Trésor nouvelles	520	517 50	C. gén. Transatlantique	540	545	Est	379	379
Banque de France	5600	5575	OBLIGATIONS			Midi	377	376 75
Comptoir d'escompte	1045	1040 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	504	Nord	379	379 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1560	1545	— 1865, 4 %	518	518	Orléans	377	376 50
Crédit de France	273 50	271 25	— 1869, 3 %	400	401	Ouest	376	376 1/2
Crédit mobilier	577 50	570	— 1871, 3 %	395	394	Paris-Lyon-Méditerranée	377	378 25
Est	752 50	755	— 1875, 4 %	512	511 50	Paris-Bourbonnais	377	379 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1710	1710	— 1876, 4 %	510	512	Canal de Suez	560	560
Midi	1230	1290						

GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

3 heures 8 minutes du matin	express-postal
6 — 45 —	(s'arrête à Angers omnibus-mixte)
8 — 56 —	soir
1 — 25 —	express omnibus
3 — 32 —	express omnibus
7 — 15 —	express omnibus
10 — 37 —	express omnibus

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte omnibus
8 — 21 —	omnibus
9 — 40 —	express omnibus
12 — 40 —	soir omnibus-mixte
4 — 44 —	soir omnibus
10 — 28 —	express-postal

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser au notaire. (262)

Etude de M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'HOTEL VEE

Situé à Saumur, place Maupassant.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A LOUER POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE

UNE MAISON

Avec cave et jardin.

Situés à Saint-Florent.

Appartenant à M^{re} Peitou Bernard propriétaire à Saumur.

Cette maison était occupée autrefois par M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, actuellement en faillite.

S'adresser à M. Ludovic Proust, expert comptable à Saumur, syndic de la faillite de M. Frédéric Gratien.

MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Champ-de-Fort, n° 4.

S'adresser à M. SANGRÉ

UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux.

S'adresser à M^{re} BAZU, notaire place de la Bilange. (216)

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTÉMENT MAISONS

à Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE A LOUER OU A ARRETER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située.

à SAUMUR (Maine-et-Loire)

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Fort, 7, et à M^{re} BRAC, notaire.

A LOUER DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{re} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{re} Guichard, ou au bureau du journal.

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER MAISON DE MODES

à Saumur.

S'adresser à M^{re} LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

A CÉDER BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^{re} PESCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

Une ancienne Compagnie d'assurances, incendie, Vie et Accidents, demande un Agent général pour Saumur et son arrondissement.

S'adresser à M. Victor LARDENOY, Saumur, poste restante.

VICHY SOURCE LARDY, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac. Chez les M^{re}s d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

SPA POUDON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer et en acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestive. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné. Chez les Pharmaciens et M^{re}s d'Eaux minérales.

VALS VIVARAISES

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs, Goutte, rhumatisme, diabète urique.

Source n° 2. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète.

Source n° 3. — Appareil urinaire, gravelle.

Source n° 4. — Maladies des organes digestifs.

Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approprié de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources.

Chez les M^{re}s d'Eaux minérales et Pharmaciens.

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Lozé (Côte d'Or). Leur guérison est certaine.

Glycérine Mineralisée Pour Bains et pour la toilette.

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pelliçules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

À SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits, rue Courcouronne n° 4.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDIE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

Incomparable Eau de Toilette sans Alcool ni Vinyle.

COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Alcool ni Vinyle, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE.

Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris.